Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1391

Artikel: Table ronde et responsabilité gouvernementale
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014711

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Table ronde et responsabilité gouvernementale

La Table ronde a-t-elle des compétences exécutives? Commentaire.

Le décor, une table symboliquement ronde, ne détermine pas le déroulement des conversations et discussions. Une seule chose est assurée: les interlocuteurs se parlent. La Table ronde fédérale, achevée en vingt-quatre heures, fut une consultation-engagement sur des choix gouvernementaux préalables avec variantes négociables et interchangeables. La Table ronde vaudoise, étalée sur trois mois, fut, elle, l'élaboration même d'une politique budgétaire gouvernementale, donc un mixage des responsabilités.

La claire répartition des compétences veut que le gouvernement décide et propose et que le Parlement ratifie, amende, légifère. Certes le Parlement a aussi des capacités d'initiative par postulat, motion, initiative parlementaire, mais la décision ne tombe qu'après examen et détermination du gouvernement. Cette séparation des rôles et des pouvoirs est essentielle pour déterminer les responsabilités, notamment celle de l'exécutif, élu directement par le peuple dans les cantons. Ce rappel théorique, on s'en excuse, pour qu'après l'euphorie du succès on ne bute pas sur l'application de mesures concrètes, celles du moins qui ont été décidées à la hussarde.

Lorsqu'on décide, autour d'une table ronde, d'un taux d'impôt, d'une correction de barème, la portée de la décision est claire; elle peut être chiffrée. Avec l'accord du gouvernement, il y a simplement anticipation de l'acte législatif. Lorsqu'on décide du niveau d'une allocation, le cadrage est précis: on peut savoir quels sont les bénéficiaires touchés. Ici encore, le contexte est celui du législatif. La Table ronde se substitue au Grand Conseil.

Il en va autrement lorsqu'on touche à l'organisation administrative dont le gouvernement a la charge. Un exemple qui en a étonné plus d'un. La Table ronde a décidé de regrouper les directions d'établissements scolaires. Ce pouvait être une incitation contraignante. C'est plus: une décision chiffrée. Deux millions d'économie (part cantonale; les communes sont aussi concernées) et près de trente postes de directeurs supprimés. Qui a évalué, après une étude de terrain, ces chiffres? Et qui fera le travail de ces trente, dont on n'imagine pas qu'ils se contentaient de changer leurs dossiers de place à longueur de journée?

Ici commence la confusion des responsabilités. Que le gouvernement soit incité à revoir l'organisation territoriale scolaire, c'est dans l'ordre des rôles. Mais qu'à l'avance, sans plus ample examen, la cible soit fixée, c'est une confusion des responsabilités.

Il ne s'agit pas de remettre en question l'acquis de la Table. Au contraire. Pour qu'elle entre dans les faits, il faut qu'il y ait accord sur son interprétation. Une transcription à la lettre dans les domaines qui sont de la responsabilité directe du gouvernement n'est concevable que sous réserve d'examen. Si l'examen donne des chiffres différents, il faut accepter d'en soupeser les raisons et les arguments, sans crier à la trahison ou à la parole déniée.

Une fois encore, cette nécessaire interprétation concerne les chapitres seuls qui sont de la compétence gestionnaire du gouvernement. Là on ne voit pas pourquoi une décision prise en trois coups de cuillère à pot devrait l'emporter à la lettre sur l'appréciation du gouvernement qui doit ses comptes au peuple. *ag*

LIBRE CIRCULATION

Des craintes infondées

La libre circulation des travailleurs en provenance des pays de l'Union européenne continue de faire peur. Pourtant toutes les prévisions indiquent qu'elle aura une influence positive sur le marché suisse du travail.

Les accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE, tout comme une adhésion de notre pays à l'Europe des Quinze, ne provoqueront pas un afflux de travailleurs sur le territoire de la Confédération (voir *DP* 1389). Et contrairement à une idée reçue, les salariés suisses peu qualifiés n'auront pas à craindre la concurrence de collègues étrangers moins exigeants en matière de paie. Seules les professions très spécialisées et aujourd'hui encore protégées par une politique restrictive de la main-d'œuvre étrangère – ingénieurs, architectes, informaticiens notamment – se verront confrontées à cette concurrence. Une concurrence par ailleurs bienvenue puisqu'elle stimulera les adaptations structurelles, favorisera la croissance, améliorant ainsi la situation de l'emploi, y compris pour les Suisses peu qualifiés.

Globalement, la faiblesse actuelle et prévisible des mouvements migratoires au sein de l'Union européenne tient pour l'essentiel à trois facteurs. Le niveau de vie et le système social des pays traditionnellement d'émigration se sont améliorés de telle sorte que leurs ressortissants ne désirent plus s'expatrier. Par ailleurs, le marché du travail des pays d'immigration a connu de profonds changements; la demande de travail non qualifié y est faible, contrairement à la demande de spécialistes qui, elle, ne porte que sur un nombre limité de personnes. Enfin, dans les sociétés développées, le savoir socialement enraciné a gagné en importance.

Il faut également considérer les avantages de la libre circulation pour les jeunes Helvètes qui pourront plus facilement compléter leur formation à l'étranger. De plus les sociétés multinationales, débarrassées du souci d'obtenir des permis de travail, hésiteront moins à maintenir ou à transférer leur siège en Suisse. *jd*

Source: Analyse du professeur Thomas Straubhaar citée par la *NZZ*, 10.6.99.